« De Séilege Péiter vun Uselding », moine emblématique et la vie religieuse pratiquée à Useldange du XIe au XIIIe siècle

Au cours du XIe siècle, nous assistons à un essor du monachisme[1] en Europe occidentale. Les moines, à l'exception des ordres militaires surgissant avec les croisades au XIIe siècle, sont reconnus comme hommes de paix, aptes à régler des conflits et s'interposer en tant que médiateurs compétents. Les moines renoncent à l'épée, à l'or et à la vie familiale et donnent le bon exemple au clergé séculier, à la noblesse et aux paysans, composants de la société médiévale. Le rayonnement de la vie monastique, perçue comme un état proche de la perfection, fait naître auprès beaucoup de nobles le souhait de porter l'habit de moine. L'oblation d'enfants, depuis leur plus jeune âge, à des monastères est une autre forme d'accès à la vie monastique. D'autres acteurs nobles, issus de familles seigneuriales, souhaitent s'assurer le soutien du monachisme nécessaire au salut de leur âme[2]. C'est notamment le cas des seigneurs d'Useldange.

Les premiers seigneurs d'Useldange construisent leur château en y annexant probablement une chapelle castrale. Au fil du temps un bourg s'est formé autour du château et les croyants se sont regroupés et organisés sous forme de paroisse. Par la suite la communauté religieuse a sollicité l'édification d'une première église paroissiale. Thibaut, le premier seigneur d'Useldange dont le nom nous est parvenu, fait face à cette demande en construisant une chapelle en pierre sur le site castral et en fondant vers 1102 un prieuré bénédictin à Useldange[3]. Pour atteindre cet objectif, Thibaut n'a pas voulu faire appel à une quelconque abbaye implantée dans une région voisine, mais son choix tombe sur la prestigieuse abbaye bénédictine[4] de Molesme[5]. Ce choix peut être expliqué par un probable lien familial existant entre les époux Thibaut et Hazeka et les ducs de Bar en Champagne en France.

Le scénario apocalyptique omniprésent du jugement dernier inquiète les nobles et les paysans et les encourage à faire des donations considérables au clergé et aux monastiques pour le salut de leurs âmes. Ce même geste leur permet en outre de s'associer spirituellement à la vie et à l'idéologie monastique. Dans cette logique, Thibaut s'engage à faire une donation importante aux religieux de Molesme sous condition que l'abbaye de Molesme envoie des moines à Useldange afin d'assurer l'office dans l'église castrale. La charte de donation datée de 1102 confère aux moines l'usufruit[6] portant

- sur l'église castrale Saint Pierre à Useldange,
- sur une deuxième église ou chapelle située dans le village d'Useldange,
- sur des parts d'églises de Redange et de Fauvillers,
- sur deux moulins et la moitié d'un vignoble à Hovelange.

Thibaut cède donc au prieuré une partie significative des dîmes prélevées sur le domaine seigneurial. Les droits de patronat sur les églises de Redange et Fauvillers sont incorporés plus tard au prieuré à Useldange.

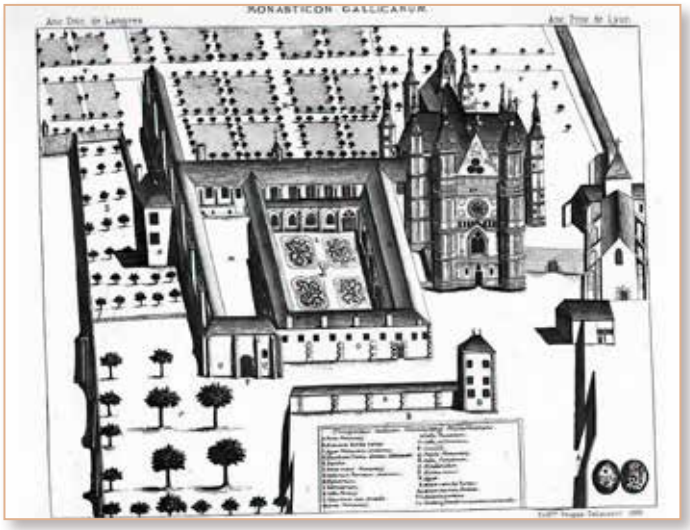

L'Abbaye de Molesme 1669 – Monasticon Gallicanum.

L'abbaye bénédictine de Molesme, fondée par Saint Robert en 1075, est un acteur monastique important au début du XIIe siècle. Quel était donc l'intérêt pour cette abbaye de s'associer à Thibaut, de prime abord seigneur insignifiant d'un bourg appelé Useldange ? Une situation similaire peut être observée à cette époque pour l'abbaye bénédictine de Saint-Hubert en Ardenne, ancien Duché de Luxembourg. Cette abbaye s'est également associée à des châtelains pour fonder des prieurés, notamment celui de Bouillon en 1069, Château-Porcien en 1087, Cons vers 1088 et Sancy vers 1100. Grâce à la

1 ACADEMIE DE TOURAINE. COUDERC, J.-M. (2009). Pouvoir féodal et pouvoir religieux en Touraine au XIe siècle. Académie de Touraine, p. 93-120. [en ligne] (document consulté le 15/10/2015) http://academie-de-touraine.com/Tome_22_files/129_093-120.pdf

2 Selon LAURENT, J., *Cartulaires de l'Abbaye de Molesme, ancien diocèse de Langres, 916-1250*, A. Picard, Paris, 1907, pp. 135-137.

3 Un prieuré est une dépendance d'une abbaye. Il est placé sous l'autorité d'un prieur. CBMA-PROJECT. Premier cartulaire de l'abbaye de Molesmes (XIIe siècle), Archives départementales de la Côte-d'Or 21, 7 H 6 (Cart.142), 128 p. [en ligne] (page consultée le 24/10/2020). http://documents.cbma-project.eu/flipbook/_molesme%201/molesme_2.html

4 Les moines de l'ordre de Saint-Benoît adoptent la règle de Saint Benoît selon l'expression latine « ora et labora » qui est venue à exprimer la vocation et la vie monastique bénédictine de louange divine alliée au travail manuel quotidien.

5 Molesme, se situant en Bourgogne septentrionale près de la Champagne, dispose du soutien et de la protection du comte de Champagne.

6 Il s'agit du droit de se servir du bien et d'en percevoir les revenus, néanmoins le bien en lui-même appartient à autrui.

fondation et la dotation du prieuré à Useldange par les seigneurs locaux, l'abbaye de Molesme a su s'approprier des terres et des droits face à d'autres acteurs ecclésiastiques concurrents plus importants à l'époque et situés à proximité d'Useldange, tels que l'abbaye d'Echternach, l'abbaye de Saint-Hubert en Ardenne ou Saint-Maximin de Trèves. Molesme a tenté de mettre le pied dans la porte. L'abbaye bourguignonne dispose maintenant d'un prieuré situé dans l'archidiocèse de Trèves, un territoire fort éloigné de Molesme pouvant confronter nos moines à des inconvénients considérables, dont l'ampleur exacte ne peut encore être prévue à ce stade.

Dans un premier temps, les moines en provenance de Molesme ont habité des petites cellules ou « *cellulae* » arrangées autour de l'enceinte castrale. Ils ont assuré le culte dans la chapelle seigneuriale, service apprécié par les seigneurs et jugé prestigieux à l'époque. En résumé, les moines assument la fonction de vicaire au château et celle de pasteur pour la communauté des villageois.

Il s'est vite avéré que l'emplacement initial des moines dans l'enceinte du château-fort n'était pas très propice au développement d'une véritable vie monacale et l'édification d'un prieuré. Par la suite, ces premières habitations sont délaissées par les moines qui préfèrent s'établir sur la rive gauche de l'Attert.

Parmi les premiers moines installés à Useldange nous retrouvons un certain moine qui a sans doute contribué au succès et à l'acceptation du prieuré dans nos contrées et à ses retombées positives sur la prospérité du village. Il s'agit de Pierre, moine dont le nom nous est toujours familier aujourd'hui à Useldange par le biais de sa « Vita » qui date du XIII[e] siècle[7]. Parmi les éléments cités dans sa « Vita », le nombre abondant de miracles[8] nous donne une certaine idée du parcours et des étapes réalisés par Pierre pouvant être interprétés comme chronique ou acte diplomatique.

L'auteur de la « Vita », que nous ne connaissons pas, ne nous révèle que peu de choses sur les débuts de la vie de Pierre. Originaire d'Angleterre, la date de naissance de notre moine, selon ses biographes Gengler[9] et Cowdrey[10], pourrait se situer avant l'an 1066, étant donné que Pierre meurt en tant qu'homme âgé vers 1136 et qu'il est désigné comme un « ad virilem aetatem[11] » avant de quitter l'Angleterre.

Selon la « Vita », les parents de Pierre sont des « nobiles » et il semble avoir eu une sœur et plusieurs frères. Pierre étudie les arts libéraux et dès son plus jeune âge, il a manifesté une certaine attraction pour la vie monastique. À la mort de ses parents, Pierre a laissé l'héritage à sa fratrie avec l'intention de vouer désormais sa vie au service de Dieu. Il abandonne sa famille et son pays pour trouver le chemin que Dieu lui a ordonné. Pierre décide de se rendre en France. Il arrive en Bourgogne, où il fait la connaissance d'un compatriote, Etienne Harding, un adolescent de nationalité anglaise qui devient son ami proche. À ce moment précis, Pierre apparaît dans l'œuvre[12] de Guillaume de Malmesbury qui raconte la fondation de Cîteaux en 1098 du point de vue d'Etienne Harding. Dans ce contexte, il évoque la présence d'un « consorte studiorum clerico[13] » arrivant

Vita de Saint Pierre - Extrait d'un manuscrit comprenant divers écrits historiques et hagiographiques du XIII[e] siècle en provenance de La Charité en France se trouvant actuellement dans la bibliothèque Casanatense à Rome.

7 OPAC. CASANATENSE. Ms. 463 comprenant la vie et les miracles de saint Pierre, prieur de Jully [en ligne] (page consultée le 11/10/2015). http://opac.casanatense.it/Record.htm?Record=19917454124917356369&idlist=1

8 Le miracle est un « *fait extraordinaire où l'on croit reconnaître une action divine bienveillante, auquel on confère une signification spirituelle* », un « *fait surnaturel contraire aux lois de la nature que les croyants attribuent à l'intervention divine* », un « *fait qui ne peut s'expliquer par des causes naturelles et qui est attribué à une intervention divine* ». Dierkens ajoute cependant aux définitions tirées du dictionnaire classique le « *surgissement inopiné du divin dans le monde des hommes* ». DIERKENS, A. (et al.), « Réflexions sur le miracle au Haut Moyen Âge », in : *Miracles, Prodiges et Merveilles au Moyen Âge, XXV[e] Congrès de la S.H.M.E.S.*, 34, Publication de la Sorbonne, Série Histoire Ancienne et Médiévale, Orléans, 1994, pp. 10-11.

9 GENGLER, Nik., *Der selige Peter, Benediktinermönch in Useldingen,* in-8[e], S.l., Luxemburg, 1921, p. 8.

10 COWDREY, H.E.J., « Peter, monk of Molesme and prior of Jully », in: COWDREY, H.E.J., *The Crusades and Latin monasticism*, Variorum, Ashgate, 1999, p. 60.

11 L'âge d'un homme devenu adulte.

12 STUBBS, W. (éd.), *William of Malmesbury De gestis regum Anglorum libri quinque, 4334, 2*, Rolls Series, London, 1887, 90, pp. 2380-2381.

13 Membre du clergé ou être très savant et lettré. Dans la « *Vita* » de Pierre nous ne retrouvons plus cette information. Pour une entrée dans un monastère le clerc doit demander l'approbation de son évêque.

Buste et reliquaire du bienheureux Pierre dans l'église Saint-Léger à Gigny (Yonne).

en Bourgogne et devenu compagnon d'Etienne Harding. Guillaume n'évoque pas le nom de ce personnage, mais la probabilité[14] est grande qu'il s'agisse de Pierre.

Etienne et Pierre se rendent à Rome et à leur retour, les compagnons s'arrêtent dans l'évêché de Langres en Bourgogne. À Molesme, Pierre et Etienne prennent l'habit et deviennent moines. Guillaume de Malmesbury décrit l'abbaye de Molesme comme un « novum » et « magnum monasterium »[15]. La taille « magnum » nous fait donc supposer que le monastère fondé en 1075 existe déjà depuis un certain temps. Tandis qu'Etienne Harding, un des co-fondateurs de l'ordre de Cîteaux (les Cisterciens)[16], devient le 3e abbé de Cîteaux en 1109, Pierre se trouve dans une dépendance (cellule) en dehors de l'abbaye de Molesme[17].

Peu après, nous retrouvons Pierre dans une cellule de Molesme appelée Useldange, se situant à la frontière allemande[18]. Après avoir eu trois apparitions d'anges, il accomplit son premier miracle à « Ysodenges » (Useldange). Grâce à ce miracle, l'auteur de la « Vita » souligne que la réputation de Pierre ne se limite non seulement à ses bienfaits réalisés en Comté de Bourgogne, mais qu'il a passé une étape enrichissante de sa vie de moine dans un prieuré situé dans une région lointaine, plus précisément à « Ysodenges ».

Cette mention a permis à l'auteur de mettre en évidence une certaine ouverture sur le monde propre à Pierre. En provenance de l'Angleterre, il ne reste pas encloîtré et isolé à Molesme, mais il recherche la paix intérieure au cours d'une mission qui l'emmène en territoire éloigné. Nous pouvons même supposer que Molesme a offert la possibilité aux membres de sa communauté, recherchant l'isolation ou l'érémitisme, de les trouver dans des prieurés éloignés, ou d'y diffuser les nouvelles doctrines de l'ordre cistercien récemment fondé[19]. Le biographe de Pierre ne nous donne aucune indication sur son arrivée à Useldange ni sur la durée de son séjour.

Gengler[20] est d'avis que les moines originaires d'Angleterre et envoyés à Useldange (village situé au-delà de la frontière linguistique romane du territoire du Saint-Empire romain germanique) ont eu des facilités d'apprentissage de la langue allemande[21]. L'abbaye de Molesme a certainement rencontré des problèmes pour recruter des volontaires souhaitant se délocaliser dans

Représentation de Pierre dans « Der selige Peter » Benediktinermönch in Useldingen de P. Nik. Gengler – 1921. À gauche le château et l'église castrale et à droite une esquisse fantaisiste du prieuré.

14 COWDREY, H. E. J., op. cit., p. 59.

15 Nouveau et grand monastère.

16 Il institue l'ordre réformé des cisterciens appliquant strictement la règle de saint Benoît et qui est donc une branche réformée de l'ordre bénédictin.

17 « *Quodam tempore cum beatus Petrus, missus ab abbate, in unam cellarum quae ad abbatiam pertinent moraretur* ». S'agit-il d'Useldange ?

18 « *Cum apud Alemanniam, in cella Molismensis coenobii quae Ysodenges dicitur* ».

19 Selon COWDREY, H.E.J., op. cit., p. 328.

20 Pierre, d'origine anglo-saxonne, a probablement eu des facilités de parler la langue. La langue anglo-saxonne qui a évolué avec l'arrivée des Normands en Angleterre est, selon Gengler, similaire au dialecte parlé à cette époque dans nos régions. Ce « mythe » doit cependant être traité avec le recul nécessaire. GENGLER, N., *op. cit.*, p. 21.

21 La question se pose également sur l'usage de la langue des Anglo-Saxons en France. Nous pouvons supposer que Pierre a communiqué en latin à Molesme.

L'abbaye de Molesme aujourd'hui - une propriété privée classée Monument National.

un établissement situé dans une région franque moselane lointaine. N'oublions pas qu'Useldange est en effet le seul prieuré de Molesme qui se trouve aux abords des frontières connues à l'époque et Laurent[22] confirme que l'ignorance de la langue du pays représentait un grave inconvénient pour les moines.

En tout cas, l'office en langue latine peut être garanti par les moines. Cependant la communication avec les villageois reste difficile, étant donné que le latin n'est pas compris par la population locale, majoritairement analphabète et illettrée.

L'auteur de la « Vita » indique que Pierre, lors de son séjour à Useldange, était un novice[23]. Or, il nous semble plus que douteux qu'un réel novice soit détaché au prieuré le plus éloigné de son abbaye-mère. L'auteur a éventuellement souhaité « souligner » une relation de confiance et de complicité entre Pierre, un jeune moine assidu et fiable, et les responsables de Molesme.

À l'époque où Pierre se trouvait à Useldange, un méchant préfet[24], blasphémateur ou ivrogne, a été frappé d'une mort subite. Sa femme toute éplorée s'est jetée aux pieds du saint novice, le conjurant en larmes de prier le Seigneur et de rendre la vie à son mari, qui n'a pas pu faire une dernière confession avant sa mort. Touché par ces lamentations, Pierre se prosterne sur le sol et prie pendant un long moment avec ferveur. Il renvoie l'épouse chez elle, où elle retrouve son mari vivant. L'auteur laisse entendre par la suite que le préfet a soupçonné une familiarité trop excessive entre son épouse[25] et Pierre. Le préfet fait pénitence, reçoit le saint viatique et meurt trois jours plus tard.

Relique du bienheureux Pierre gardée dans l'église Notre Dame de l'Assomption à Jully-la-Maine (Yonne).

Les effets de ce miracle ont dû être énormes. La nouvelle s'est vite répandue et a aisément dépassé les confins de notre région. D'après Bertholet[26], la population est accourue de près et de loin pour solliciter et implorer l'aide et le secours du saint novice concernant leurs souffrances et leurs maladies.

La prestation remarquable de Pierre au prieuré d'Useldange répond aux besoins et aux attentes de la population de cette époque. Le miracle de Pierre s'intègre parfaitement « dans l'histoire sociale, économique, intellectuelle et littéraire de son époque, tout en constituant un aspect d'une histoire plus générale qui est celle des mentalités [27]». Nous pouvons supposer que l'idée, à la suite du miracle de Pierre, de faire naître un site de pèlerinage, était bien présente dans la tête des moines. Ainsi, dans l'enceinte de leur nouveau prieuré, les moines vont construire une église spacieuse permettant l'accueil d'un grand nombre de pèlerins qui souhaitent bénéficier du soutien et de la bénédiction de Pierre. De même, une pièce dans le prieuré[28] est dédiée au logement des pèlerins.

22 LAURENT, J., *op. cit.*, p. 145.

23 En effet, si un moine postulant veut entrer dans un monastère, le supérieur l'admet au noviciat. Ceci veut dire que la personne est reconnue apte et qu'il ne présente aucun empêchement personnel ou familial à la vie religieuse. Le novice obtient l'habit et la tonsure et émet une première promesse. Une deuxième promesse est effectuée à la fin de son noviciat.

24 « *praefectum* » probablement le prévôt castral, représentant du seigneur pendant son absence.

25 Ce fait n'est guère révélé antérieurement. Il faut notamment supposer que si l'auteur a mis en avant ce fait, il doit y avoir eu une histoire liée à une femme à Useldange. En effet, nous nous trouvons à une époque où les relations entre moines et femmes sont officiellement répudiées, mais « officieusement » ces relations existaient. Au début du siècle, presque tous les prêtres ont une épouse ou une compagne, et les évêques ne sont pas chastes. Déjà en 1049, lors du concile de Reims, le non-respect du célibat est condamné sous peine de jugement. Mais la diffusion de la réforme dépend des contextes régionaux. Pendant le XII^{e} et le XIII^{e} siècles, ces relations sont ouvertement accusées. C'est ainsi que l'auteur de la « *Vita* » a voulu clarifier la situation. Selon COWDREY, H.E.J., op. cit., p. 61.

26 BERTHOLET, J., *Histoire ecclésiastique et civile du duché de Luxembourg et comté de Chiny, 3^{e} partie, 4-5*, André Chevalier, Luxembourg, 1742-1743, p. 226. Bertholet cite les Annales bénédictines. Le texte de référence n'a pas pu être retrouvé.

27 SIGAL, P.-A., *L'homme et le miracle dans la France médiévale (XI^{e}–XII^{e} siècle)*, Cerf-Histoire, Paris, 1985, p. 316.

28 Le terme latin « peregrinorum » apparaît sur le plan du prieuré datant de 1584.

Le miracle de la guérison ou même de la résurrection[29], accompli par Pierre à Useldange, a certainement contribué à la prospérité du village d'Useldange. Dès lors, le prieuré jouit d'une bonne réputation à un niveau régional et son rayonnement spirituel allait au-delà des frontières de l'époque. Mais la vénération de Pierre s'est perdue au fil des siècles.

Après son départ d'Useldange, Pierre passe une étape de sa vie au prieuré de la Maison-Dieu à La Ferté-Gaucher[30]. Plus tard encore, il devient prieur à Jully-les-Nonnains, un prieuré de moniales bénédictines dépendant de l'abbaye-mère, Molesme. Sa présence y est confirmée en 1128[31].

Jobin[32] fait référence à une charte de 1128 énonçant qu'Aanolz, religieuse à Jully[33], donne la rente de dix livres reçue de Thibaut[34], comte de Blois, au monastère de Jully. Un dénommé Pierre, prieur à Jully mentionné dans cette charte, peut être identifié comme étant le bienheureux Pierre d'Useldange. Pierre a passé la fin de ses jours à Jully-les-Nonnains, où il meurt[35].

La « Vita » de Pierre nous a transmis encore d'autres miracles accomplis tout au long de sa vie.

Après la mort de Pierre, le 18 novembre 1145, une bulle pontificale[36] signée à Viterbe et rédigée au cours de la première année du pontificat d'Eugène III, confirme les possessions de l'abbaye de Molesme[37]. Pendant les années qui suivent, les possessions du prieuré à Useldange doivent être suffisamment importantes pour consolider et élargir le site du prieuré sur la rive gauche de l'Attert. Dès 1177, une charte nous apprend que les moines ne vivent plus auprès du château et que désormais une deuxième église au patronyme de la Sainte Marie[38] se trouve dans le village d'Useldange. La charte, citée entre autres par Vannérus[39], mentionne qu'Arnaud Ier [40], archevêque de Trèves, notifie à l'église de Molesme, la restitution par Marguerite, veuve de Wéry d'Useldange, et par Nicolas, son fils, d'un moulin sis à Useldange. D'où on peut constater la volonté des seigneurs d'Useldange de rester en bons termes avec les moines bénédictins.

Peu après, vers 1186, sur demande d'un certain frère Richard, Henri l'Aveugle dote les moines de Molesme de l'autel Saint Lambert situé près de Reckange/Mersch, avec l'ensemble de son alleu.

Vitrail à Gigny – Eglise Saint Léger représentant le bienheureux Pierre sur son lit de mort entouré par les moniales de Jully-les-Nonnains

29 Selon DIERKENS, A. (et al.), op. cit., p. 19. Les miracles de guérison ont une place prépondérante dans les sources hagiographiques du XIe et XIIe siècle, étant donné qu'elles sont rares, voire même exceptionnelles.

30 « *Firmitate Galcherii* », Maison-Dieu en Brie, diocèse de Meaux, comté de Champagne (Seine-et-Marne).

31 LALORE, C., *Recherches historiques sur Jully-les-Nonnains et Jully-sur-Sarce*, Dufour-Bouquot, Troyes, 1868, pp. 1-17.

32 JOBIN, J.-B., *Histoire du prieuré de Jully-les-Nonnains*, Bray et Retaux, Paris, 1881, p. 210. L'original se trouve dans les Archives de la Côte-d'Or dans le fonds de Molesme, carton 256.

33 Jully-les-Nonnains dans le département de l'Yonne en Bourgogne.

34 Il s'agit de Thibaut de Blois et de Champagne (vers 1090/1095-1152) auquel Pierre prédit plus tard qu'il ferait la guerre au roi de France et qu'il en sortirait vainqueur.

35 Confirmé par Manasses, l'évêque de Meaux. COWDREY, H.E.J., *op. cit.*, p. 61 et LAURENT, J., *op. cit.*, p. 217.

36 LAURENT, J., *op. cit.*, p. 354 et JAFFE, P., *Regesta Pontificum Romanorum*, 2, Veit et comp., Lipsiae, 1888, p. 26, n° 8792.

37 Dans l'archevêché de Trèves, la cellule ou le monastère d'Useldange avec ses annexes.

38 Le patronyme est celui des moines bénédictins de Molesme. L'église paroissiale ou castrale vouée à saint Pierre ne changera pas de patronyme. C'est ainsi que nous savons qu'une deuxième église est construite ou remise en état.

39 VANNERUS, J., *Les anciens dynastes d'Esch-sur-la-Sûre*, Imprimerie Bourg-Bourger, Luxembourg, 1905, p. 74.

40 Arnaud I de Valcourt est archevêque de Trêves vivant de 1120 à 1183.

Henri l'Aveugle demande aux libres et aux ministériaux de sa cour de faire pareil. En contrepartie, Henri assure la protection et la tutelle des moines et de leurs biens. La charte en question ne mentionne pas littéralement le prieuré d'Useldange, mais fait simplement référence à l'église de Molesme. Sachant que l'abbaye bénédictine de Molesme ne possède qu'un seul établissement à proximité d'Einelter, il s'agit sans aucun doute du prieuré d'Useldange[41]. Aujourd'hui encore, les alentours de la chapelle contemporaine sont appelés « Möncherei[42] » par les habitants de Reckange. La garde découle de l'autorité comtale suprême, de plus elle constitue un élément substantiel dans la politique d'Henri l'Aveugle en assurant l'étendue de son influence au-delà de son propre domaine et en soulignant ainsi le caractère territorial de son autorité. En quelque sorte, le droit de garde rattache l'abbaye de Molesme au comté et il lui impose son pouvoir[43]. Il est improbable que l'engagement du comte Henri ait eu des répercussions directes ou indirectes sur la gestion du prieuré. Aucun acte n'évoque une telle autorité comtale.

Le 25 avril 1217[44], l'archevêque Théoderic de Trèves soulève la problématique de l'évangélisation dans le village et dans les terres seigneuriales d'Useldange. Il ordonne la présence d'un prêtre laïque au sein de la paroisse afin d'assurer l'office dans l'église castrale d'Useldange[45]. Le prieur d'Useldange continue à percevoir les revenus attachés à l'église, désigne le « vicarium perpetuandum » et le rémunère. Cependant, ce dernier est investi par l'archévêque de Trèves. Ce texte nous fait croire d'abord que les moines ne semblent plus être très attachés au village et que leur volonté pour y assurer l'office s'est rapidement dégradée. Par ailleurs on peut l'interpréter en tant que premier signe du seigneur local, qui ne souhaite plus profiter du service des moines de Molesme dans son église paroissiale.

Bertholet remarque que le prieuré vivotait tant bien que mal jusqu'en 1218. À cette époque, Hugues de Pierre-Pont, prince-évêque de Liège, annexe l'église de « Beuvanges » (Boevange près de Clervaux) avec l'approbation de Rodolphe de Numaïe, archidiacre d'Ardenne, au prieuré d'Useldange « par égard pour leur pauvreté ». Nous admettons donc que les seigneurs d'Useldange se sont détournés maintenant du prieuré, peut-être en conséquence de la charte de 1217, et que les moines cherchent d'autres acteurs pour les soutenir. Il s'agit de la seule explication possible pourquoi le prince-évêque de Liège incorpore en 1218 cette autre église au prieuré d'Useldange, appartenant à l'archidiocèse de Trèves.

En 1233, le prieur d'Useldange obtient de la part de l'archidiocèse de Trèves le droit du « vicarius perpetuus » pour l'église de Redange-sur-Attert. Cependant l'église de Redange, située à proximité de l'importante paroisse d'Ospern, est intégrée à la paroisse d'Useldange, relativement petite et appartenant aux moines de Molesme. Géographiquement Ospern est situé au nord-ouest de la paroisse d'Useldange et appartient, comme d'ailleurs Everlange, à l'abbaye Saint-Maximin de Trèves.

Enfin, les moines réussissent à conduire le prieuré dans des eaux plus calmes. Un flot de nouvelles fondations de monastères, récoltant souvent le fruit des libéralités de nombreux donateurs, ont pris la succession des grandes abbayes bénédictines qui subissent désormais un déclin progressif[46]. L'histoire du prieuré d'Useldange subit le même sort. En effet, depuis 1370 nous ne retrouvons plus aucun moine à Useldange. Les bénédictins à Useldange ont subi un net déclin par rapport à d'autres ordres tels que les dominicains et les franciscains, soutenus par de nombreuses fondations religieuses de la part des comtes de Luxembourg[47]. Cette ouverture des comtes s'accompagne de nouvelles impulsions socio-culturelles, que les seigneurs d'Useldange appliquent habilement en se tournant vers l'abbaye de Bonnevoie ou vers les dominicains du couvent de Marienthal au XIII^{e} siècle. Ils assuraient dès lors la protection de ces institutions et y trouvent leur sépulture.

Finalement, nous pouvons conclure que la conception de la politique religieuse des premiers seigneurs d'Useldange s'aligne parfaitement sur leur politique pratiquée en général. Il importe de faire démonstration de puissance, même au niveau religieux. Les seigneurs d'Useldange s'adaptent habilement aux tendances en vogue et n'hésitent pas à délaisser « leur » prieuré local pour d'autres établissements plus populaires à une certaine époque. Presque 200 ans après la fondation du prieuré, les seigneurs d'Useldange s'en détournent définitivement. Robin, futur sénéchal du comté de Luxembourg trouvera sa sépulture à Marienthal. Dès lors, la politique de la nouvelle lignée des seigneurs d'Useldange ne s'aligne plus sur la politique de Thibaut

41 Le village n'est pas mentionné en tant que tel dans la charte. Le texte ne parle que de l'église de Molesme.

42 Monachisme.

43 De telles gardes sont aussi réalisées par un des successeurs de Henri l'Aveugle, Henri V, dans une politique de territorialisation rigoureuse du comté amorcée par Henri l'Aveugle. MARGUE, M., « Politique monastique et pouvoir souverain : Henri V, sire souverain, fondateur de la principauté territoriale luxembourgeoise », in : DOSTERT, P. (et al.), *Le Luxembourg en Lotharingie : Mélanges Paul Margue*, Imprimerie Saint-Paul, Luxembourg, 1993, pp. 403-425.

44 BERTHOLET, J., *op. cit.*, p. 223.

45 LAURENT, J., *Cartulaires de l'abbaye de Molesme : ancien diocèse de Langres (916-1250), 2*, Picard, Paris, 1911, n°728, p. 518 et CBMA-PROJECT, *op. cit.*, folio 143-5.

46 MARGUE, M., *op. cit.*, p. 405.

47 En 1246, la fondation de Clairefontaine par Henri V.

et de Hazeka et de leurs successeurs directs, étant donné que les ordres concurrents des bénédictins ou cisterciens ont partout gagné du terrain. Cette situation a sûrement entraîné des frictions continues entre les moines du prieuré et les seigneurs locaux.

Un des principaux objectifs poursuivis par Thibaut ou par Marguerite d'Useldange, qui a trouvé sa sépulture dans le transept de l'église prieurale, les incitant à fonder un établissement monastique, était le souhait que leur « Memoria » se maintienne et franchisse les siècles, donc bien plus qu'un simple souvenir. Tout de même, nous constatons que leur mémoire s'est doucement effacée au fil des siècles, ainsi que la présence des moines de Molesme à Useldange.

Néanmoins la mémoire de Pierre (Petrus/Pron) s'est toujours bien conservée dans nos contrées et la fête de notre « Séilige Péiter vun Uselding » a été fixée au 23 juin du calendrier chrétien. Il n'en reste pas moins difficile de clarifier si Pierre est un vrai saint ou un bienheureux. Il n'a jamais été canonisé. À travers les siècles, les auteurs et éditeurs se contredisent. En France, à Jully-les-Nonnains comme à Gigny, il est toujours vénéré comme « Bienheureux Pierre (ou Pron) de Jully ».

Stephie Reichert
Professeur de lettres au Nordstad-Lycée à Diekirch
Doctorante à l'Université de Lille[48]

(Photos et documents : collection G. Majerus ©)

Socle d'un calvaire érigé à la fin de la seconde guerre mondiale, avoisinant le prieuré de Jully-les-Nonnains, lieu de décès du bienheureux Pierre ou Pron..

48 Univ. Lille, UMR 8164 – HALMA – Histoire Archéologie Littérature des Mondes Anciens, F-59000 Lille, France.

Bibliographie :

BERTHOLET, J., *Histoire ecclésiastique et civile du duché de Luxembourg et comté de Chiny, 3e partie, 4-5, André Chevalier*, Luxembourg, 1742-1743.

COWDREY, H.E.J., « Peter, monk of Molesme and prior of Jully », in: COWDREY, H.E.J., *The Crusades and Latin monasticism, Variorum, Ashgate*, 1999.

DIERKENS, A. (et al.), « Réflexions sur le miracle au Haut Moyen Âge », in : *Miracles, Prodiges et Merveilles au Moyen Âge, XXVe Congrès de la S.H.M.E.S.*, 34, Publication de la Sorbonne, Série Histoire Ancienne et Médiévale, Orléans, 1994.

GENGLER, Nik., *Der selige Peter, Benediktinermönch in Useldingen*, in-8e, S.I., Luxemburg, 1921.

JAFFE, P., *Regesta Pontificum Romanorum*, 2, Veit et comp., Lipsiae, 1888, p. 26, n° 8792.

JOBIN, J.-B., *Histoire du prieuré de Jully-les-Nonnains*, Bray et Retaux, Paris, 1881.

LALORE, C., *Recherches historiques sur Jully-les-Nonains et Jully-sur-Sarce*, Dufour-Bouquot, Troyes, 1868.

LAURENT, J., *Cartulaires de l'Abbaye de Molesme, ancien diocèse de Langres, 916-1250*, A. Picard, Paris, 1907.

LAURENT, J., *Cartulaires de l'abbaye de Molesme : ancien diocèse de Langres (916-1250), 2*, Picard, Paris, 1911, n°728.

MARGUE, M., « Politique monastique et pouvoir souverain : Henri V, sire souverain, fondateur de la principauté territoriale luxembourgeoise », in : DOSTERT, P. (et al.), *Le Luxembourg en Lotharingie : Mélanges Paul Margue*, Imprimerie Saint-Paul, Luxembourg, 1993, pp. 403-425.

REICHERT, S., *Etude sur les origines de la noblesse seigneuriale : LE CAS DES SEIGNEURS d'USELDANGE (XIe-XIIIe SIECLES)*, inédit, Diekirch, 2015-2016.

SIGAL, P.-A., *L'homme et le miracle dans la France médiévale (XIe–XIIe siècle)*, Cerf-Histoire, Paris, 1985.

STUBBS, W. (éd.), *William of Malmesbury De gestis regum Anglorum libri quinque, 4334, 2*, Rolls Series, London, 1887, 90, pp. 2380-2381.

VANNERUS, J., *Les anciens dynastes d'Esch-sur-la-Sûre*, Imprimerie Bourg-Bourger, Luxembourg, 1905.

ACADEMIE DE TOURAINE. COUDERC, J.-M. (2009). Pouvoir féodal et pouvoir religieux en Touraine au XIe siècle. Académie de Touraine, p. 93-120. [en ligne] (document consulté le 15/10/2015) http://academie-de-touraine.com/Tome_22_files/129_093-120.pdf

CBMA-PROJECT. Premier cartulaire de l'abbaye de Molesmes (XIIe siècle), Archives départementales de la Côte-d'Or 21, 7 H 6 (Cart.142), 128 p. [en ligne] (page consultée le 24/10/2020). http://documents.cbma-project.eu/flipbook/_molesme%201/molesme_2.html

OPAC. CASANATENSE. Ms. 463 comprenant la vie et les miracles de saint Pierre, prieur de Jully [en ligne] (page consultée le 11/10/2015). http://opac.casanatense.it/Record.htm?Record=19917454124917356369&idlist=1